

MISSION EXPLORATOIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE
D'UNE RESERVE NATURELLE REGIONALE
ET D'ACTIVITES ENVIRONNEMENTALES
SUR LA BASE DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET
(SEINE-ET-MARNE)



REMERCIEMENTS	
SOMMAIRE	
LISTE DES TABLEAUX ET CARTES	
INTRODUCTION	
I. UNE RICHESSE ÉCOLOGIQUE REMARQUABLE	
A. DES ECOSYSTEMES DIGNES D’INTERET	
B. LA RICHESSE FLORISTIQUE	
C. LA RICHESSE FAUNISTIQUE	
II. POUR UNE VALORISATION DE LA RICHESSE ÉCOLOGIQUE	
A. UN OUTIL OPÉRATIONNEL : LA MAISON DE LA NATURE	
B. DES ACTIVITES POUR UNE VALORISATION DE LA RICHESSE ÉCOLOGIQUE	
1. Sorties naturalistes en kayak.....	
2. Pour une science citoyenne	
3. L’observation de nids en temps réel	
III. UNE RNR : POUR UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DE LA QUALITE DE LA RICHESSE ÉCOLOGIQUE	
A.-PROPOSITIONS DE PERIMETRE POUR LA RNR	
B. PROPOSITIONS DE REGLEMENT POUR LA RNR	
1. La gouvernance et la gestion	
2. Règlement.....	
3. Zonage	
CONCLUSION	
ANNEXES	

Résumé opérationnel

Un projet d'instauration d'une Réserve naturelle régional par le Conseil régional d'Ile-de-France est à l'origine de cette étude commandée par la BPAL à la formation Espace et Milieux (Master 2^{ème} année de l'Université Paris Diderot - Paris 7).

Les 8 questions ci-dessous reprennent in extenso celles de la lettre de commande.

Q.1- réaliser un état des lieux des richesses naturelles présentes sur la BdL et faire valoir les atouts

L'état des lieux concerne d'une part la richesse biologique de la BPAL, et, d'autre part, l'appréciation des différents groupes humains concernés et/ou impliqués par l'objet de la commande : quelle faisabilité pour l'instauration d'une réserve naturelle régionale (RNR) sur le site de la Base de Plein Air et de Loisirs (BPAL) de Jablines-Annet ?

A l'époque à laquelle a été réalisée cette étude, il était simplement possible de réunir l'ensemble des connaissances écologiques acquises. Nombre d'inventaires floristiques et faunistiques ont été faits notamment dans le cadre du site Natura 2000 : les résultats sont colligés dans les annexes 2 à 5.

L'importance écologique, floristique et faunistique de la BPAL de Jablines-Annet est largement confirmé. Les espèces et écosystèmes présents constituent un patrimoine de grande qualité, à partir duquel des animations, nouvelles pour la BPAL, sont à créer.

Concernant les acteurs, voir réponse à la question 8 ci-dessous.

Q.2- quels moyens mettre en oeuvre pour valoriser ce patrimoine et le protéger ?

Cette valorisation peut être réalisée de deux façons complémentaires : la première consiste à renforcer sa reconnaissance par l'instauration d'un RNR ; la seconde consiste en la promotion de ce patrimoine, tout particulièrement sous la forme d'animations adéquates. Nous proposons une gamme importante d'activités.

En particulier, cela nous pourrait être réussi par la réalisation, au coeur du site de la BPAL, d'une maison de la nature dont certaines activités pourraient être spécialement ouvertes aux habitants des communes voisines, stimulant ainsi l'appropriation locale.

Q.3- peut-on développer un environnement naturel dans un espace dédié aux activités de détente et de loisirs ?

À l'époque de réalisation de cette étude, une partie seulement de l'aire de la BPAL de Jablines-Annet est consacrée à des activités de plein air et de loisirs. Le reste de la surface de la BPAL peut donc être dédié à la protection du patrimoine naturel en place, sans qu'il y ait concurrence entre les deux objectifs.

IL S'IMPOSE CEPENDANT QUE LA CONTIGÛITE DES DEUX VOCATIONS DE LA BPAL NECESSITERAIT UNE GESTION GLOBALE ADAPTEE : CELA CONCERNE AUTANT L'ATTRIBUTION SPATIALE DES STATUTS REGLEMENTAIRES, QUE LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ACTIVITES NATURALISTES ET DE LOISIRS OFFERTES PAR LA BPAL, QUE LA GOUVERNANCE GENERALE DU SITE.

INTRODUCTION

La Base de Plein Air et de Loisirs (BPAL) de Jablines-Annet est confrontée à une situation délicate : d'un côté, l'équipe de la base désire développer les activités offertes au public ; de l'autre, la BPAL héberge une biodiversité de qualité à préserver ; cette dernière bénéficie déjà du statut Natura 2000 et le Conseil régional d'Ile-de-France a en outre un projet de création de Réserve naturelle régionale (RNR) sur les mêmes parcelles foncières. Cette situation provoque une inquiétude quant à un éventuel conflit de priorité d'objectif.

C'est ce qui a motivé la commande de la BPAL de Jablines-Annet : « Mission exploratoire et étude d'impact sur la mise en œuvre d'une Réserve naturelle régionale (ou RNR) sur la Base de loisirs Jablines-Annet ».

Une réserve correspond à un changement de statut de l'espace ainsi labellisé. Pour la BPAL, cela correspondrait à une évolution importante de sa vocation, et donc de sa gestion, en la complétant par une mission plus conservatrice de la nature. Cette commande traduit la volonté de la BPAL de bien comprendre les implications de cette éventuelle situation nouvelle afin de mieux s'y préparer. L'équipe locale de la BPAL a d'ailleurs déjà engagé des actions concrètes, par exemple en se formant à l'ornithologie.

Une réserve naturelle (RN) est un statut réglementaire visant clairement la protection des êtres vivants (flore, faune et écosystèmes) occupant cet espace : une RN constitue une reconnaissance solide des valeurs intrinsèques de la biodiversité. C'est la question importante de cette étude exploratoire : existe-t-il une voie de compatibilité entre la BPAL et une RNR ?

On conçoit l'inquiétude de l'équipe de la BPAL : elle craint de nouvelles contraintes, notamment pour ses activités et son équilibre financier.

Ce paradoxe apparent fut présent dans nos esprits tout au long de notre travail de récolte et d'analyse des informations ; il est au cœur de notre réflexion, donc de ce rapport. Dans le cas de la BPAL de Jablines-Annet, il est important de rappeler que le projet de RNR est porté par le Conseil régional qui est le propriétaire foncier de la BPAL et membre de son syndicat de gestion.

Cette mission d'exploration a ainsi pour but de défricher cette question originale, d'apporter des pistes de réflexion et de réponses. Ces pistes pourront aider à porter le projet choisi vers sa réalisation.

Notre étude conclut à une possible compatibilité entre la BPAL et une RNR : il nous est aussi apparu qu'instaurer une RNR était pertinent. Une voie de bonne concordance doit reposer sur une symbiose BPAL-RNR : c'est toute l'importance de la création d'une Maison de la Nature (ou MN). Cette dernière serait l'outil opérationnel pour la valorisation des richesses écologiques du site. Installée dans le périmètre de la BPAL, cette MN marquerait clairement l'intérêt de la BPAL pour son patrimoine naturel. Assurer la meilleure efficacité de cette MN conduit, d'une part, à en organiser la gestion (pilotage, activités, ...) et, d'autre part, à structurer la RNR (périmètre, règlement, gouvernance, ...).

Le présent rapport commencera donc par un état des lieux des richesses écologiques visant à identifier les ressources utiles à de nouvelles activités. De là, sera présentée une proposition pour l'organisation de la Maison de la Nature, avant d'analyser ce que pourrait être la RNR.

La RNR n'est pas un sanctuaire ! ! ! ! !